le petit festival de la côte vermeille

REGLEMENT DU CONCOURS DE NOUVELLES 2026

Photo: Cham Lavant

Article 1 – Le thème

Le thème 2026 de la 5ème édition du concours de nouvelle du « petit festival de la Côte Vermeille » est une rêverie autour du TEMPS. La nouvelle devra intégrer dans le récit la phrase :

« Un matin, j'ai décidé d'arrêter le Temps...»

Article 2 – Conditions de participation

Le concours est ouvert à tous les habitants de la Région Occitanie à partir de 12 ans, sur justificatif de domicile. Pour concourir, les nouvelles, rédigées en langue française dans un style libre, doivent respecter le présent règlement. Les nouvelles doivent être libres de droits et ne devront faire l'objet d'aucune publication en livre, recueil, revue, magazine ou site internet avant le 1er septembre 2026.

Le concours est gratuit.

Article 3 – Conditions de présentation - Modalités d'envoi des nouvelles, du formulaire d'inscription,

3-1 Présentation des nouvelles :

Le titre de la nouvelle (impérativement différent de l'intitulé du thème) figurera en en-tête de chaque page (aucun autre signe distinctif ne devra apparaître sur la nouvelle).

Les nouvelles doivent comporter entre 10 000 signes et 20 000 signes (signes = caractères + espaces). Les nouvelles sont au format A4 (21 x 29,7cm), *de* préférence au format Word ou PDF. Le format .odt (OpenDocument) est admis.

La police de caractères sera Times New Roman ou équivalent, et en corps 12. Il est recommandé d'adopter un interlignage de 1,5 et des marges de 3 cm. Les pages seront numérotées (de préférence en bas à droite.)

3-2 Les nouvelles doivent être adressées uniquement de façon par e-mail dématérialisée en .doc, .pdf ou .odt à l'adresse suivante : **contact@lepetitfestivaldelacotevermeille.fr**

Préciser en objet du mail : Concours de nouvelles

Tout envoi par e-mail doit être accompagné d'un justificatif de domicile et de vos noms, prénoms, adresse, **âge écrit en gras** et numéro de téléphone.

Un formulaire d'autorisation parentale obligatoire pour les mineurs est accessible via le même onglet sur le site. Une copie d'un document d'identité pour le parent responsable est demandée.

Article 4– Date d'envoi et de réception

Les nouvelles devront être envoyées par voie électronique entre le **02 avril 2024 et au plus tard le ~~11 août 2024~~** (inclus) à 23h59.
15/07/26

Toute nouvelle envoyée ne pourra être corrigée ni remplacée après l'envoi.

Article 5– Jury

Deux jurys seront composés de bénévoles.
Les Jurys seront responsables de leurs choix et n'auront pas obligation de les justifier. Ses décisions sont sans appel.

Les membres des jurys, les partenaires et les membres de leurs familles ne sont pas autorisés à participer au concours.

Article 6 – Communication des résultats

Les résultats seront communiqués individuellement aux seuls lauréats et seront affichés sur le site du festival, à la rubrique 'Concours de Nouvelle', à une date qui sera précisée sur la page Facebook du « petit festival de la Côte Vermeille » Aucune information relative aux textes non retenus par les jurys ne sera communiquée. Les jurés sont tenus à la discrétion quant aux délibérations ; ils ne sont par principe pas autorisés à émettre des avis, conseils et recommandations aux auteures des textes soumis à leur jugement.

Article 7 – Prix

Deux prix du « petit festival « seront attribués : un prix junior pour les 12/16 ans et un prix adulte. Les deux prix sont offerts par les Librairies Torcatis de Perpignan et Le Cheval dans l'arbre de Céret : il s'agit de livres pour une valeur de 100 euros.

Ils seront remis en présence du Jury le samedi 1er août 2026 à Cerbère. Les nouvelles primées seront lues en public par un-e comédien-ne.

Autorisation parentale :

Je soussignée Mme ou Mr -----

Autorise mon enfant mineur ----- à participer au concours de nouvelles dans le cadre de la 2ème édition du « petit festival de la Côte Vermeille » sur le thème de la terre, dans le respect du règlement .

A ---------- le ------

Signature

Le Petit Festival de la Côte Vermeille est organisé par l'Association OBJET DIRECT.
Il est soutenu par: Ville de Banyuls sur Mer - Ville de Cerbère - Ville de Collioure - Ville de Port-Vendres
Le Département des Pyrénées Orientales, La Région Occitanie, la DRAC Occitanie.

Librairie TORCATIS

Le Cheval dans l'Arbre
Librairie coopérative

le petit festival de la côte vermeille